

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Affaire de blanchiment d'argent sur un nébuleux chèque d'un milliard de fcfa. Le sous-officier mis en cause, sous écrou.	p2
Entendu par le doyen des juges pour blanchiment d'argent : Ahmed Khalifa Niasse échappe au mandat de dépôt.....	p3
71 Déclarations de soupçon, 14 dossiers en justice... : Comment la CENTIF traque le blanchiment	p4
Dessous de la saisie d'1,2 T de « LOPITO » au mole 8.....	p5
Escroquerie : Badara Dieng soutire 30 millions de fcfa à des bijoutiers sénégalais	p6
Deux sénégalais victimes d'un réseau de trafic international d'or	p7
Affaire de l'Aser: La Dic adresse des réquisitions aux banques.....	p9
DIAMA - Comment la fraude fait vivre les populations des villages environnants.....	p10
Canada : Le Barreau veut freiner un avocat.....	p12
Madagascar : Crime de blanchiment de capitaux : Le Samifin a transmis un rapport sur le bois de rose au gouvernement.....	p14
Blanchiment : Belgrade promet de coopérer dans l'enquête sur la banque HGAA.....	p15
Autriche: l'ancien chef de la banque HGAA reste en détention provisoire.....	p16
France : Des gendarmes et des policiers perquisitionnent un appartement de Saint-Avold. Un trafic local vient d'être démantelé.	p17

Affaire de blanchiment d'argent sur un nébuleux chèque d'un milliard de fcfa. Le sous-officier mis en cause, sous écrou

Fin de partie pour le sergent C.O.Pouye, cité dans une sombre affaire de blanchiment de capitaux. Un dossier qui vaut actuellement un mandat de dépôt à Mamour G., agent municipal à la ville de Rufisque et un séjour de plusieurs mois en prison au marabout et propriétaire de la société « Eximport développement », Yakham D. Suite à un mandat d'amener du juge du premier cabinet, faisant suite à un ordre de poursuite délivré par sa hiérarchie, le sergent Pouye a été inculpé et placé sous mandat de dépôt, hier, pour blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture de banque et tentative d'escroquerie.

Un sous-officier écroué pour blanchiment de capitaux, l'affaire ne court pas les rues. Le sergent C.O.Pouye, cité dans l'affaire « Eximport développement », a été inculpé hier matin et placé sous mandat de dépôt par le juge du premier cabinet pour blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture de banque et tentative d'escroquerie. Ce, à la suite de l'exécution d'un mandat d'amener lancé contre lui par le magistrat instructeur et exécuté par la Brigade prévôtale. Il faut dire que c'est la deuxième fois que le sergent est présenté au juge, sauf que pour hier, il a été acheminé à la Maison d'arrêt et de correction (Mac) de Rebeuss, suite à son face-à-face avec le magistrat instructeur.

Dans le cadre de l'instruction de cette affaire, le juge avait fait une délégation judiciaire à la Section Recherches pour conduire à son cabinet les complices présumés de Yakham D., marabout et responsable de la société « Eximport développement », placé sous mandat de dépôt pour blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture de banque et tentative d'escroquerie. Après plusieurs mois en prison, il a bénéficié d'une liberté provisoire. À la suite d'un supplétif du parquet qui visait Yakham D. et X dans un premier temps, le doyen des juges avait ordonné la conduite de Mamour G. et C.O.Pouye, complices présumés du mis en cause principal. Proche parent de ce dernier, Mamour G. est aussi...agent municipal à la Mairie de Rufisque.

Après avoir mis sous écrou Mamour G., le juge qui s'est rendu compte du statut du sous-officier, l'a libéré, non sans prendre ses coordonnées. C'est ainsi qu'un ordre de poursuites avait été réclamé par le juge au chef d'Etat major de l'Armée, le général Fall qui, fidèle à sa ligne de conduite, a délivré cet ordre, avant qu'un mandat d'amener ne soit lancé par le magistrat instructeur.

C'est la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (Centif) qui a éventé cette affaire. Yakham D. avait créé une structure, « Eximport développement », pour tenter d'encaisser un chèque à l'origine plus que douteuse d'un milliard de F Cfa. L'affaire avait intrigué la banque, qui avait fait une déclaration de soupçon aux Renseignements financiers.

Cheikh Mbacké GUISSSE, L'As Quotidien du 29/08/2010

Entendu par le doyen des juges pour blanchiment d'argent : Ahmed Khalifa Niasse échappe au mandat de dépôt

Ahmed Khalifa Niasse a été entendu, dans la matinée d'hier, par le doyen des juges d'instruction Mahawa Sémou Diouf, à titre de témoin, dans le cadre du blanchiment d'argent dont il est impliqué au même titre que ses deux fils Ibrahima et Babacar. Hier, le leader du Front des alliances patriotiques a échappé de justesse à un mandat de dépôt, à l'issue de l'audition qui n'a pas tiré en longueur.

La justice sénégalaise vient de réactualiser l'affaire de blanchiment d'argent pour laquelle Ahmed Khalifa Niasse et ses deux fils Babacar et Ibrahima sont impliqués. C'est, hier matin, aux environs de dix heures que le leader du Front des alliances patriotiques (Fap) a franchi le bureau du doyen des juges d'instruction, Mahawa Sémou Diouf. Il était venu sans l'assistance de ses avocats qui n'ont pas estimé nécessaire d'accompagner leur client puisqu'il est entendu, selon eux, en qualité de 'témoin'.

A l'issue de son entretien avec le juge du premier cabinet d'instruction, Ahmed Khalifa Niasse s'en est sorti indemne. Il a ainsi échappé de justesse à un mandat de dépôt qui pourrait lui advenir dans cette affaire, ainsi que le souligne cette source proche du dossier qui s'exprime sous le couvert de l'anonymat : 'Le juge pouvait bel et bien le retenir dans les liens de la détention en le plaçant sous mandat de dépôt, même en sa qualité de simple témoin, s'il estime que le mis en cause est en relation directe avec les accusations objet de l'audition. Heureusement que cela n'a pas été le cas pour Ahmed Khalifa Niasse'. Egalement, Ahmed Khalifa Niasse n'a non plus été inculqué à l'issue de son entretien avec le doyen des juges d'instruction. Ce qui, du coup, lui a épargné la prison.

Ce dossier entre dans le cadre de la fameuse affaire portée sur la place publique par la Commission nationale de traitement des informations financières (Centif). Cette structure de contrôle de l'Etat a épinglé Ahmed Khalifa Niasse et ses fils Babacar et Ibrahima, pour blanchiment d'argent. Une affaire qui avait valu au marabout politicien et à ses deux fils de passer 48 heures de garde-à-vue à la gendarmerie de Colobane dont la section recherches s'était chargée de diligenter l'enquête. Les mis en cause avaient alors bénéficié d'une 'levée d'écrou' qui leur avait permis de rentrer chez eux.

Pour mémoire, la Centif avait découvert dans le compte bancaire d'Ahmed Kkhalifa Niasse une importante somme d'argent provenant de la Libye et de la Colombie, selon nos sources. Le montant en question se chiffrait à plus de sept milliards de francs Cfa. Dans cette affaire, où l'on soupçonne Ahmed Khalifa Niasse d'avoir blanchi plusieurs milliards de francs provenant des pays d'Afrique et d'Amérique sus évoqués, la Centif parlait d'origine douteuse' de cette importante enveloppe financière décelée dans les comptes des différents mis en cause, ouverts dans les livres des banques établis au Sénégal.

Pape NDIAYE, Walfadjri du 27/08/2010

71 Déclarations de soupçon, 14 dossiers en justice... : Comment la CENTIF traque le blanchiment

Il ressort du rapport 2009 de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) que les moyens de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/Ft) ont été renforcés.

Une vigilance accrue. C'est ce qui ressort du rapport 2009 de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif), spécialisée dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/Ft). Selon le document dont L'Observateur détient une copie, la Cellule a reçu 71 déclarations de soupçon et transmis 14 dossiers à la justice durant l'année considérée. Il ressort que le nombre des déclarations de soupçon a connu une légère baisse par rapport à 2008 (75). Il en est de même des cas remis à l'autorité judiciaire, il y en avait 17 en 2008.

D'après le rapport, 74% des déclarations de soupçon proviennent du système bancaire, 20% sont issues des administrations financières (Trésor publics, Impôts et domaines, etc.), et 6 % d'autres sources comme les entreprises et professions non financières désignées (Notaires). En fait, comparé aux années antérieures où les déclarations de soupçon n'étaient quasiment faites (92% 2006 et 96% en 2007 et 2008), c'est l'éventail des autres assujettis qui s'est le plus élargi (1% en 2008). C'est dû aux «efforts (de collaboration) enregistrés auprès des institutions administrations financières et au niveau des assujettis, notamment les institutions de micro finance et les notaires», souligne la Centif.

Les auteurs empruntent ou tentent de passer entre les mailles en se servant de plusieurs circuits et mécanismes parfois complexes. Les caractéristiques identifiées par la Centif porte, «entre autres, sur le blanchiment de fonds issus de diverses formes d'escroquerie, de dissimulation du bénéficiaire réel, de transports frontaliers d'espèces et de transferts frauduleux». La Cellule, présidée par Monsieur Ngouda Fall Kane, note ainsi «la persistance d'une très nette prépondérance des dossiers ouverts dans la phase de placement» dans le cas du blanchiment. Phase initiale du processus, le placement consiste à introduire des produits issus d'activités illicites (vente de drogue, escroquerie, etc.) dans le système financier. Cette étape représente en 2009, 70% des actes de blanchiment. La phase dite «empilage» représente 20% ; elle consiste en la conversion ou déplacement des fonds d'origine illicite pour les éloigner de leurs sources. La Centif relève une troisième manœuvre désignant l'«intégration» des fonds dans des activités économiques légales.

Par ailleurs, le rapport montre qu'en 2009, il a y eu des parts presque égales (entre 14 et 15 %) entre les différentes formes «principales présumées de criminalité». Celles-ci vont du recyclage de fonds dans l'immobilier au faux monnayage, en passant par l'usage de faux, le recyclage de fonds issus de la drogue, les opérations bancaires non justifiées, l'infraction à la réglementation des changes, l'escroquerie. En 2008, l'escroquerie (39%) et l'usage de faux documents étaient en tête des pratiques frauduleuses.

A en croire le rapport 2009 de la Centif, il y a eu une évolution sur les nationalités des intervenants principaux dans les transactions ciblées. Elle relève une dominance

d'intervenants en Afrique de l'Ouest (60%) et au Sénégal (40%). Or, l'année d'avant, ces deux zones représentaient respectivement 47 et 40 %, contre 13% pour l'Europe occidentale qui a disparu de la liste alors qu'elle enregistrait en 2007 la plus grande part (36%) des intervenants dans la base de données de la Centif.

Moyens de contrôle renforcés

Le rapport fait, par ailleurs, état d'une plus grande collaboration, au niveau national et international, des entités concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. «Au cours de l'année 2009, la Centif a réalisé de nombreuses actions et a participé à d'importantes rencontres qui ont contribué à renforcer son impact dans l'environnement sénégalais et son ancrage dans le mouvement d'abord africain et mondial de Lbc/Ft», fait savoir le document.

Outre des accords noués avec des répondants de près d'une dizaine de pays de différents continents, la Cellule sénégalaise est l'une des rares en Afrique à être connectée à la base de donnée d'Interpol. C'est, entre autres moyens, de plus pour faire face à la mission de lutte efficace contre les deux fléaux particulièrement nocifs à l'économie du pays. D'autant que les prérogatives de la Centif ont été étendues tant au niveau régional que local. C'est notamment le cas avec l'instruction n°35 du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (Crepmf) relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein du marché financier de l'Uemoa, entrée en vigueur le 23 novembre 2009. Au plan national, il y a eu l'adoption, en mars 2009, de la loi uniforme de l'Uemoa relative à la lutte contre le financement du terrorisme.

Ainsi l'étau se resserre de plus en plus autour des adeptes des entreloupes financières criminelles.

L'observateur du mercredi, 25/08/2010

Dessous de la saisie d'1,2 T de « LOPITO » au mole 8

Une mafia au cœur de Blaise Diagne

Arrêtés à la suite de la saisie de 1012 plaquettes de « lopito » au Môle 8, les cinq Nigériens sont à la disposition du parquet depuis trois jours. Le ministère public a ouvert une information judiciaire confiée au septième cabinet d'instruction. Les trafiquants connaissent bien la capitale. Ils logeaient à...Blaise Diagne et réussissaient tant bien que mal à dissimuler leurs vraies activités.

Depuis trois jours, la Douane sénégalaise a mis à la disposition du parquet de Dakar les cinq Nigériens arrêtés dans le cadre de la saisie d'1,2 tonne de « lopito » au Môle 8. A la faveur de deux retours de parquet, c'est aujourd'hui qu'ils seront sans doute placés sous mandat de dépôt par le juge du septième cabinet, le parquet ayant ouvert une information judiciaire pour trafic international de drogue. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces Nigériens connaissent très bien le Sénégal, et pour cause. Si deux parmi eux étaient dans le bateau qui

transportait le « lopito », pour surveiller la marchandise sur le trajet Lagos-Dakar, les trois autres ont été arrêtés dans un select appartement qu'ils avaient loué depuis un certain temps sur l'avenue Blaise Diagne. En vérité, ils avaient, comme couverture, la vente de pièces détachées de véhicules et l'exercice du métier de coiffeur.

C'est sans doute la raison pour laquelle le cannabis travaillé était enfoui dans un container, où se trouvaient des produits et matériels devant servir à brouiller les pistes. Outre, en effet, les 1012 plaquettes de drogue d'une valeur marchande de 800 millions de F Cfa, selon des sources autorisées, le container contenait des produits cosmétiques, mais aussi des pièces détachées, des produits alimentaires et des...boîtes d'allumettes. Malheureusement pour eux, les douaniers ont reçu instruction de fouiller systématiquement tous les containers qui passent par le Port.

Les faits étant plus que constants, les cinq Nigériens n'ont pas cherché à nier les accusations qui pesaient sur eux. Au contraire ce sont des aveux complets qu'ils ont livrés aux douaniers appuyés par des éléments de la brigade mixte.

Cheikh Mbacké GUISSÉ, L'As Quotidien du 27/08/2010

Escroquerie : Badara Dieng soutire 30 millions de fcfa à des bijoutiers sénégalais

Badara Dieng a été placé sous mandat de dépôt par le parquet pour les délits d'escroquerie et d'association de malfaiteurs. En fait, le prévenu avait convaincu deux bijoutiers sénégalais de se rendre chez une connaissance au Mali pour acheter de l'or. Une fois à Bamako, Badara Dieng et son complice malien, en collaboration avec des gendarmes, réussissent à soutirer frauduleusement l'or et l'argent des bijoutiers.

Une affaire d'escroquerie portant sur de l'or a conduit Badara Dieng, marchand ambulant, en prison. Suite à une plainte de Fallou Thiam et Mar Thiam qui avaient été approchés par le prévenu pour l'achat d'or. En effet, les deux bijoutiers avaient été approchés par Badara Dieng qui disait être l'ami du directeur de la société « Miceni Gold ». Il leur avait proposé de leur faire acheter 5 kilogrammes d'or à 55 millions Fcfa. Un voyage est organisé au Mali pour l'achat de la marchandise. Sur les lieux, les bijoutiers sont mis en contact avec Souleymane Traoré, le principal promoteur de cette société. Après avoir remis les fonds, des individus leur ont présenté 5kg d'or à 11 millions Fcfa le kilogramme. Etant des professionnels du métal précieux, les frères Thiam, après avoir testé l'or auprès de bijouteries de Bamako, en ont convenu de la bonne qualité. C'est ainsi qu'ils remettent au sieur Traoré une somme de 33 millions Fcfa en acompte sur les 55 millions pour 5kg d'or. Pour payer les deux kilogrammes d'or restants, Souleymane Traoré a tenu à tout prix à ce qu'ils voyagent à bord de son véhicule avec son chauffeur. Ce dernier devait retourner avec le reliquat de 22 millions représentant les 2 kg d'or.

Mais, en cours de route, ils sont interpellés par des gendarmes maliens qui, fouillant le véhicule, trouvent, curieusement et contre toute attente, sous le pneu de secours dans la malle

arrière, un sachet contenant du chanvre indien. Un coup monté par Traoré en complicité avec les gendarmes. Les frères Thiam sont écroués dans un camp et l'or découvert est saisi. Ils ont été libérés grâce à l'intervention de Souleymane Traoré qui leur a demandé de quitter le Mali car ils étaient trempés dans une affaire de drogue. Sous le coup de la peur, ils sont retournés à Dakar. Après quatre jours passés dans la capitale sénégalaise, ils sont retournés au Mali. Là-bas, Traoré leur exige 7 millions Fefa pour mettre la main sur l'or saisi par les gendarmes. Les bijoutiers saisissent alors la Sûreté urbaine (Su) qui met à nu la connivence entre Badara Dieng et les gendarmes avant de le déférer au parquet. Bizarrement, les trois gendarmes maliens impliqués dans le coup ont refusé de répondre aux convocations du procureur de la République près le tribunal de Bamako. En revanche, Souleymane Traoré a été emprisonné.

L'Observateur du 30/08/2010

Deux sénégalais victimes d'un réseau de trafic international d'or

Le cerveau malien arrêté, ses complices gendarmes de même nationalité identifiés, l'intermédiaire tombe à Dakar

Deux commerçants sénégalais viennent d'être les victimes d'un réseau de trafiquants internationaux d'or. Fallou et Mar Thiam, deux frères ont perdu dans une opération qui les a fait valser de Dakar à Bamako où ils seront même arrêtés par des gendarmes complices du réseau, avant de se retrouver élargis. Ils ont perdu dans l'opération 33 millions, mais se consolent de l'arrestation, par la Sûreté urbaine, de l'intermédiaire Alioune B. Dieng déféré au parquet.

La Sûreté urbaine a déféré le 19 août dernier Alioune B. Dieng, après plainte pour escroquerie déposée par les frères Fallou et Mar Thiam. Ainsi schématisée, l'affaire est simple, mais cauchemardesque pour les deux bijoutiers qui, courant avril dernier, ont vécu une histoire digne d'un film américain. Ils ont été les victimes de trafiquants internationaux d'or organisés en un réseau avec des liens dans la gendarmerie malienne.

Chronique d'une histoire ambiguë

Les frères Thiam, Fallou et Mar sont spécialisés dans la commercialisation de l'or. C'est dans le cadre de leurs activités qu'ils ont été approchés par un vieil ami, Pape Seck qui les a mis en contact avec Alioune B. Dieng. Ce dernier prétend être en partenariat avec un puissant industriel malien, à la tête de la société «Miceni Gold» ; société qui, dit-il, possède des filières partout à travers le monde. Il sort des documents à l'en-tête de «Miceni Gold», attestant l'existence et la propriété de 500 Kg d'or au Mali, d'une valeur d'un milliard de francs. Élevant la barre haut, il fait savoir à ses interlocuteurs que ladite société ne cède pas moins de 20 kg d'or à raison de 11 millions le kg.

De la drogue dans la 4x4 de Traoré pour piéger les frères Thiam

Pour en avoir le coeur net, les frères Thiam composent les numéros de téléphone, aux indicatifs maliens, mentionnés sur lesdits documents. Au bout du fil, leur correspondant leur confirme tous les dires de Dieng grâce à qui, leur ajoute-t-il, «Miceni Gold» a accepté de faire une dérogation, en acceptant de leur vendre 5 kg de métal jaune.

Confortés, les frères Thiam se rendent au Mali avec Dieng pour concrétiser la transaction. Une fois à Bamako, les frères Thiam logent à leurs frais, dans un hôtel de la place. Ils restent plusieurs jours sans rencontrer Souleymane Traoré qui, selon Dieng, «est très occupé par ses audiences avec le chef de l'État malien». Et lorsque Traoré leur rend visite à leur hôtel, il réclame aux deux Sénégalais 300 000 F, pour aller chercher l'or, auprès des exploitants miniers.

Peu de temps après, 5 kg d'or qui se sont avérés être de bonne qualité, leur ont été présentés. Au moment de passer à la caisse, les frères Thiam indiquent à Traoré qu'ils ne détenaient pas les 55 millions pour l'acquisition des 5 kg d'or et qu'il leur faudrait impérativement retourner à Dakar, pour réunir le montant nécessaire. Il s'en est suivi une certaine tension, Traoré et Dieng estimant qu'on leur fait perdre leur temps et leur énergie. Mais ils finissent par accepter le principe d'un versement de 2 millions de francs pour l'achat d'une petite quantité d'or.

Les deux Sénégalais arrêtés, l'or saisi par les gendarmes complices de Traoré

Une fois à Dakar, Mar a réuni 24 millions remis à son frère qui a débarqué à Bamako, avant qu'il ne l'y rejoigne, avec 4 autres millions en poche. Sur place, ils ont encore fait des rallonges d'argent portant la caution à 33 millions, sur les 55 millions nécessaires à l'acquisition des 5 kg. Les 33 millions qu'ils détiennent ne couvrant que les 3 kg d'or, les frères Thiam ont décidé de retourner à Dakar, pour honorer les 2 kg restants. Traoré exige alors que le voyage se fasse à bord de sa 4x4 conduite par son chauffeur. Jusque-là, tout va bien. Mar et Fallou Thiam, ainsi que Dieng, embarquent en direction du Sénégal, dans l'une des portières de la 4x4, 5 Kg d'or sont soigneusement cachés.

Seulement, en cours de route, le véhicule est arrêté par des gendarmes maliens qui, curieusement, découvrent du chanvre dans la malle arrière. Tous les passagers du véhicule sont placés en garde-à-vue, dans un camp de Bamako et les 5 kg d'or saisis. Avisé, Souleymane Traoré qui les a fait libérer dès le lendemain, réclame aux deux bijoutiers sénégalais 7 millions de francs pour la restitution de l'or saisi. En vain, parce qu'ils disent ne pas détenir cette somme. Traoré leur demande alors de quitter immédiatement le Mali, le temps que l'affaire se tasse.

Les frères Thiam récupèrent leur or, mais se retrouvent avec du faux

Une fois à Dakar, les frères Thiam flairent l'escroquerie avant de retourner à Bamako, pour tirer l'affaire au clair. Là, ils saisissent le service d'investigations judiciaires du camp 1 de Bamako dirigé par le Colonel Touré. L'enquête ouverte par ce dernier permet l'arrestation de Traoré qui balance ses complices gendarmes qui avaient procédé à l'arrestation du convoi et à la saisie de l'or. L'enquête montre que ces gendarmes complices de Traoré n'étaient pas de

service le jour des faits. Mieux, ils ont agi hors de leur secteur de compétence et comble de tout, ont fait mains basses sur l'or saisi.

Souleymane Traoré sera déféré au parquet de Bamako et le dossier est instruit par le juge Dramé Kanté du Tribunal de 1ère instance de la commune 1 du district de Bamako. Cependant, les gendarmes incriminés refusent de déférer à la convocation de la justice malienne qui était à la recherche de Alioune B. Dieng, resté au Sénégal.

Seulement, comme un malheur ne vient jamais seul, les frères Thiam n'étaient pas encore au bout de leurs mauvaises surprises. On leur restitue l'or contenu dans une mallette, mais ils se rendent compte que le métal avait été substitué avec du faux. Ainsi, une fois au Sénégal, ils saisissent le commissariat central d'une plainte pour escroquerie contre Alioune B. Dieng. L'intermédiaire est ainsi arrêté le 19 août dernier et déféré le surlendemain au parquet qui poursuit l'instruction de ce dossier.

Abdoulaye DIÉDIHIOU, Le Populaire du 30/08/2010

Affaire de l'Aser: La Dic adresse des réquisitions aux banques

Dernier tournant dans l'enquête sur les présumées malversations effectuées à l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (Aser). La Division des investigations criminelles (Dic) a adressé une réquisition aux banques de la place pour retracer les mouvements de fonds dans les différents comptes de l'agence. Une vingtaine de chefs d'entreprises, Gie, sociétés... ont été entendus par les enquêteurs.

La Division des investigations criminelles (Dic) est dans le dernier tournant de l'enquête faisant suite à la plainte contre X déposée par la Direction générale de l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (Aser). Selon des sources concordantes, les enquêteurs ont adressé des réquisitions aux structures bancaires de la place, pour connaître dans les détails les mouvements financiers (entrées, retraits, prêts...) dans les différents comptes de l'agence. Dès que la réponse des banques tombera, les enquêteurs comptent confronter les résultats avec les déclarations de l'ancien directeur général, Modibo Diop. Les renseignements bancaires seront décisifs dans les conclusions des limiers qui n'attendent que cela pour produire leur rapport d'enquête. Surtout que la Dic a obtenu les copies des différents chèques émis par l'ancien directeur général, les originaux étant détenus par les banques.

L'As révélait la convocation des trois bénéficiaires du marché d'électrification de villages à Kaolack. Il faut dire que dans le cadre de l'enquête, une vingtaine d'exécutants de marchés de l'Aser ont déjà défilé devant les enquêteurs. Il s'agit d'entreprises, de Groupements d'intérêt économique, de sociétés... Les limiers de la Dic voulaient procéder à des vérifications sur les statuts des sociétés, leurs propriétaires, mais aussi les conditions dans lesquelles elles ont travaillé avec l'ancienne direction générale de l'Aser.

C'est normalement cette semaine que les enquêteurs doivent déposer leurs conclusions sur la table du procureur de la République. La semaine dernière déjà, ils avaient procédé aux

confrontations entre Modibo Diop, l'ancien directeur du Fonds d'électrification rurale Pape Diallo et Mahatan Thiam, assistant à la direction des Ressources humaines.

Cheikh Mbacké GUISSÉ, L'As Quotidien du 30/08/2010

DIAMA - Comment la fraude fait vivre les populations des villages environnants

Haut lieu de la fraude des denrées de première nécessité, le village de Diama, à la frontière avec la Mauritanie, à 30 km de Saint-Louis, vit de ce commerce. Les affaires liées à la fraude sont si florissantes dans la zone qu'elles ont fini par faire des millionnaires. Quant à la douane, elle est presque désarmée face à l'ampleur du phénomène.

Située à 30 km de la ville de Saint-Louis, la Communauté rurale de Diama est un haut lieu de trafic illégal de denrées de première nécessité. Ce commerce frauduleux est d'ailleurs la principale source de revenus des populations des villages environnants. Les trafiquants se sont constitués en de vastes réseaux que même les soldats de l'économie résidents n'arrivent pas à démanteler. L'essentiel des villageois de Maka Diama, Amoura, Démizine, Gade, Daré Salam, Mbéraye, Térésse, Rome et quelques villages à côté du parc de Djoudj vit de ce commerce frauduleux.

Les eldorados : Maka Diama, Amoura, Démizine, Gade, Daré Salam, Mbéraye, Térésse, Rome

Du sucre au blé, en passant par la farine, l'huile, les biscuits, mais aussi les meubles, les appareils électroménagers comme les téléviseurs, les réfrigérateurs, les antennes paraboliques, les téléphones cellulaires, c'est tout un système qui s'est mis en place dans la zone. Une activité commerciale prospère basée sur la fraude que la douane a du mal à juguler et qui a produit de nouveaux riches dans la zone.

En effet, les douaniers donnent des autorisations aux villageois désireux de se ravitailler en produits de base afin qu'elles puissent traverser le barrage de Diama et faire leurs achats sans risque majeur. Mais, une fois dans les boutiques des Maures, de l'autre côté de la frontière, en Mauritanie, villageois comme commerçants et fraudeurs se livrent à un jeu de cache-cache avec les douaniers pour tenter d'introduire frauduleusement des denrées en territoire sénégalais.

Beaucoup de trafiquants ruinés reprennent les travaux champêtres

Et dans le cadre de ces activités délictueuses, les denrées les plus prisées, car étant les plus faciles à écouler, sont le sucre en poudre, les biscuits, le lait en poudre, la farine, le blé et l'huile. Des produits achetés en Mauritanie deux à trois fois moins cher que leurs prix au Sénégal. Ce qui favorise la fraude car les populations environnantes de Diama ne se contentent pas simplement de faire des courses pour leur propre consommation, mais elles font de cette activité un fonds de commerce en menant des affaires florissantes, bien que la qualité de ces produits venants de la Mauritanie laisse à désirer. En effet, le kilogramme de

sucres mauritaniens coûtait avant la crise mondiale 300 F Cfa. Le sac de 50 kg de ce sucre en poudre est vendu à 19 000 F Cfa, là où le litre d'huile venant de l'autre côté de la frontière revient à 600 F Cfa, contre 1 000 F Cfa pour le litre d'huile locale.

Aussi, une fois de retour en terre sénégalaise, les villageois qui sont traqués par les soldats de l'économie usent de tous les artifices pour passer entre les mailles des filets en utilisant la plupart du temps des charrettes pour transporter leur «butin» à travers la brousse avant d'aller placer les produits frauduleux auprès des boutiquiers des villages environnants.

Les barons du trafic devenus des intouchables mènent grand train

Ces trafiquants sont des Maures, des Wolofs, des Peulhs et font l'effort de kilomètres de détours, pour ne pas tomber entre les mains des douaniers. Ces derniers qui sont assez bien équipés font des patrouilles nocturnes pour traquer les fraudeurs. Et parfois, ils sont aidés par des villageois reconvertis en «indics». Il n'est ainsi pas rare de voir des trafiquants, parce que «balancés» aux douaniers par les «indicateurs», être pris en flagrant délit et ainsi dépouillés de tous leurs biens. Du coup, ils sont ruinés et reprennent les travaux champêtres.

Il n'est toutefois pas rare de voir des villageois qui sont parvenus à passer à travers les contrôles de la douane se retrouver avec des commerces si florissants qu'ils écoulent leurs produits au-delà des environs de Diama. Et pour la plupart, ces grands fraudeurs ont un niveau de vie impressionnant. Souvent millionnaires, ils mènent la vie à grandes guides : épouses, belles villas, cars de transport, commerces et important cheptel. Ils deviennent même des «intouchables» dans la zone. Car très fortunés. Une richesse qui a pour origine la fraude sur les denrées de première nécessité, durant de longues années au détriment de l'économie nationale.

«Bayaal Tendjiguène», le haut lieu de la fraude

Le système de fraude sur les produits venant de la Mauritanie voisine n'est pas basé que sur les charretiers, du côté de Diama. Les transporteurs y trouvent aussi leur compte. En effet, c'est très tôt le matin qu'ils se mettent en route pour rallier le garage Dakar-Bango, bien avant que les soldats de l'économie ne commencent leur contrôle. C'est là que les grands grossistes, les détaillants, pères de famille et revendeurs les attendent pour procéder aux échanges. Le trafic est si intense dans la zone, avec les cars et taxis qui font des va-et-vient incessants pour acheminer des denrées et produits frauduleux que les soldats de l'économie ont baptisé certains cars ou taxis «Sucré».

Mais de tout Diama, c'est la place publique dénommée «Bayaal Tendjiguène», plus connue sous le nom garage Dakar-Bango, qui est le symbole du trafic. Cet endroit est le point de ralliement de tous les fraudeurs de la zone. Trafiquants comme passagers qui quittent les villages situés à plusieurs kilomètres à la ronde s'y retrouvent pour faire des affaires. Et cela en plein jour, au vu et au su de tout le monde, même de la douane qui semble désarmée face à l'ampleur du phénomène. Chauffeurs de taxis et de cars, vendeuses de poisson, éleveurs, bergers, fraudeurs, en provenance de la Mauritanie et du Sénégal se côtoient quotidiennement dans ce haut lieu de la fraude. La majeure partie des gens qui viennent de Saint-Louis pour

faire leurs emplettes se donne aussi rendez-vous au garage «Bayaal Tendjiguène» pour s'approvisionner à moindre coût.

La douane comme dépassée par le phénomène

À Diama, la population qui s'adonne à la fraude fait la loi. Cela, au grand dam de la douane qui est presque dépassée par l'ampleur du phénomène, en dépit des moyens qu'elle déploie et de l'arsenal d'astuces dont usent les hommes sur le terrain pour contrecarrer les plans des fraudeurs. Seulement, les soldats de l'économie se heurtent à la population. Il est ainsi souvent arrivé que les villageois récusent la nomination d'un chef de brigade de contrôle. Une manière pour la population de démontrer que tous les moyens sont bons pour décourager les soldats de l'économie en les empêchant de faire leur travail. D'ailleurs, les populations se livrent parfois à des pratiques occultes pour pousser les douaniers réputés durs à cuire, notamment les chefs de poste les plus zélés et qui se montrent intransigeants, à quitter leur patelin.

Sur un autre plan, les accrochages ne manquent pas. Des affrontements entre les fraudeurs et les soldats de l'économie virent ainsi souvent au drame. Un fraudeur du nom de Omar Diallo, habitant au village de Mbéraye, père de trois enfants, a été d'ailleurs abattu récemment par les douaniers pour refus d'obtempérer.

Le POPulaire du mardi 31/08/ 2010

Canada : Le Barreau veut freiner un avocat

(Montréal) L'avocat fiscaliste Jacques Matte en a plein les bras. Non seulement la Cour d'appel confirme-t-elle qu'il a participé à une fraude de plusieurs millions, mais un autre tribunal se penche sur les perquisitions dont il a fait l'objet dans une affaire de blanchiment d'argent.

La situation est à ce point préoccupante que le Barreau cherche des moyens exceptionnels pour freiner l'avocat avant la fin de l'enquête du syndic. Jacques Matte pratique depuis 36 ans. Malgré les événements, il conserve un dossier disciplinaire sans tache.

La semaine dernière, la Cour d'appel a avalisé le jugement de première instance et conclu que Jacques Matte avait aidé son client Denis Charron à perpétrer une fraude de 11 millions de dollars. La fraude a été commise au détriment du père de Denis, Claude Charron.

Essentiellement, le tandem a contracté un prêt hypothécaire de 11 millions sur deux immeubles du centre-ville de Montréal, en 2001, et transféré l'argent en Suisse. L'hypothèque a été obtenue grâce à la production de faux documents, ont conclu les juges. Les fonds ont été ramenés de la Suisse à Montréal par l'entremise du compte en fidéicommiss de Jacques Matte, qui a bénéficié de 4 des 11 millions du prêt.

Les trois juges de la Cour d'appel condamnent Denis Charron et Jacques Matte à rembourser 16 millions aux entreprises de Claude Charron, le père, plus les intérêts depuis 2001. Le juge de première instance avait accordé 31,2 millions.

Les juges statuent également que les deux immeubles, soit le 400 et le 440, René-Lévesque Ouest, sont maintenant la propriété du créancier hypothécaire qui a prêté l'argent - et qui n'a pas été remboursé -, soit Manioli Investments. Manioli avait agi de bonne foi, selon les juges.

Ce n'est pas la première fois que Jacques Matte est montré du doigt pour production de faux documents. Dès 1997, son nom avait circulé en lien avec le scandale du Marché central, qui a fait perdre plusieurs millions de dollars à une communauté religieuse. En 2000, l'un des principaux instigateurs de cette fraude, Jean-Pierre Cantin, avait affirmé dans le cadre d'un témoignage sur la faillite du Marché que Jacques Matte avait participé à la production de plusieurs faux documents dans cette affaire. Ces faits n'avaient toutefois pas été prouvés en Cour.

Blanchiment

Par ailleurs, La Presse Affaires a appris que Jacques Matte avait fait l'objet de perquisitions de la Sûreté du Québec en 2009 dans une autre affaire, liée au blanchiment d'argent. Le dossier concerne l'un des clients de Jacques Matte, Ronald Chicoine.

Ce client a été arrêté par la SQ en mai 2010 dans le cadre du démantèlement d'un réseau de blanchiment et d'évasion fiscale. Ronald Chicoine, président de la firme de financement Speedo, était la tête dirigeante de l'organisation. La SQ a gelé 48 millions de dollars de fonds dans cette opération, le plus gros blocage de son histoire. Essentiellement, le réseau de Ronald Chicoine envoyait des sommes provenant du crime organisé dans des sociétés coquilles en Europe, notamment en Suisse. La firme Speedo avait déjà été condamnée, en 2003, pour blanchiment. Ronald Chicoine et Speedo sont également devant les tribunaux depuis 2008 pour avoir participé à l'émission de 40 millions de dollars de fausses factures à des entreprises de construction.

En juin 2009, la SQ avait fait des perquisitions dans les bureaux de Jacques Matte, de la firme Matte Bouchard, de Westmount, de même qu'à sa résidence personnelle, à L'Île-des-Soeurs.

Selon un jugement en Cour supérieure, «les mandats de perquisition font suite à une enquête en matière de fraude et de recyclage des produits de la criminalité qui a commencé au début de 2008. L'enquête est menée par les policiers de la section d'enquête sur la criminalité financière organisée (SEFCO) de la SQ».

Les mandats étant scellés, La Presse Affaires n'a pu avoir accès aux dénonciations écrites de la SQ justifiant les perquisitions. Dans le jugement, il est question du client Ronald Chicoine.

Dans cette affaire, la Couronne tente d'avoir accès aux documents saisis, mais Jacques Matte fait valoir son droit au secret professionnel. Pour trancher le litige, le tribunal a nommé un avocat indépendant, en juillet, afin d'examiner les documents à huis clos et jauger entre le privilège de secret professionnel et la commission d'un crime.

Au Barreau, la porte-parole, France Bonneau, confirme que Jacques Matte fait l'objet d'une enquête disciplinaire, cela a été ébruité dans les médias en 2008. «Nous ne pouvons nous ingérer dans une enquête du syndicat du Barreau, qui est totalement indépendant. Mais le Barreau est très préoccupé par le jugement de la Cour d'appel et a mis l'affaire à l'ordre du jour de son comité exécutif demain (aujourd'hui).»

Selon Mme Bonneau, le Code des professions accorde certains pouvoirs alternatifs de surveillance aux ordres professionnels qui permettent d'agir sans attendre la longue enquête d'un syndicat.

Publié le 27 août 2010 à

[En Ligne] Disponible sur

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/quebec/201008/27/01-4310205-le-barreau-veut-freiner-un-avocat.php>

Madagascar : Crime de blanchiment de capitaux : Le Samifin a transmis un rapport sur le bois de rose au gouvernement

Le Samifin, organisme administratif spécialisé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, a présenté hier 18 août 2010 son second rapport d'activité. Tout en faisant état au passage de quelques difficultés que la réglementation actuelle entraîne dans son travail.

Ainsi le Samifin ne peut s'auto-saisir, ce qui le met parfois mal à l'aise face à certains faits médiatiques qui font s'écrier au public : « que fait le Samifin ? ».

Le Samifin ne peut intervenir que sur la base d'une déclaration d'opération suspecte (DOS) transmise par exemple par un organisme financier, une société d'assurance, une société immobilière ou un établissement de jeu. Ces acteurs commencent à mieux s'organiser, puisque le SAMIFIN a reçu 54 DOS au cours de l'année 2009, contre seulement 23 en 2008. Et la tendance se continue en 2010.

Près des trois quarts des DOS viennent des banques. Les doutes des déclarants sont relatifs à des opérateurs exerçant dans le commerce international (importations), le secteur minier (pierres et métaux précieux), l'informatique et l'électronique, la quincaillerie, le bois...

Après enquête, les délits en amont semblent être des fraudes douanières ou fiscales, des infractions de change, des infractions relatives à la réglementation forestière et de la corruption. Les schémas mis à jour révèlent fréquemment des circuits passant par Dubaï, Bangkok et les pays asiatiques, et ce pour l'achat de marchandises en sous-facturation.

Après investigations, 18 DOS ont été classées sans suite et 18 autres ont été transmises au Parquet. Cependant, comme les agents du Samifin n'ont pas le statut d'officier de police judiciaire, leur travail doit être repris par les juges qui sont libres dans leurs appréciations, alors que certains magistrats ne sont pas forcément attentifs au fait que le blanchiment d'argent est en soi un crime, et ce indépendamment des infractions situées en amont.

26 des DOS qui ont été reçues semblent en relation avec le bois de rose. Le circuit financier du bois de rose semble débiter par des versements en espèce effectués par de très nombreux chinois, versements au profit de trois sociétés exerçant dans la quincaillerie et le textile. Ces chinois sont introuvables malgré les recherches, leurs noms n'apparaissant pas dans les fichiers de l'immigration ou de l'état-civil.

Les trois sociétés intermédiaires ont ensuite reversé les sommes aux sociétés bénéficiant d'autorisations, qui peuvent différer des sociétés ayant effectivement exporté. Le Samifin est arrivé à identifier l'envoi de 565 conteneurs, ce qui aurait dû entraîner pour le pays environ 60 milliards d'ariary de recettes d'exportation, et 15 milliards de redevances pour l'État. Les recettes réelles sont bien moindres. Des autorisations semblent donc avoir été obtenues en contournant les textes, ce qui laisse supposer des manœuvres de corruption. Au final, des marchands de Behoririka aux coupeurs de bois, en passant par la classe politique, c'est toute une mafia qui semble profiter du trafic.

Le Samifin a transmis un rapport spécifique sur le bois de rose au gouvernement. D'autres recommandations portent sur une vigilance accrue des bureaux de change et maisons de jeux, une meilleure coordination entre les acteurs de la lutte contre le blanchiment et l'élargissement du nombre de ceux-ci (en y incluant avocats, exports-comptables, concessionnaires automobiles...) et une lutte réelle contre le change informel.

Recueilli par Yann et publiés le jeudi 19 août 2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.madagascar-tribune.com/Le-Samifin-a-transmis-un-rapport,14572.html>

Blanchiment : Belgrade promet de coopérer dans l'enquête sur la banque HGAA

Le ministre serbe de l'Intérieur, Ivica Dacic, a promis la coopération de son pays dans une enquête sur une banque autrichienne, soupçonnée d'avoir blanchi l'argent d'un parrain de la drogue en Serbie.

M. Dacic a indiqué qu'il s'en était entretenu, lors d'une récente visite en Autriche, avec le chef de la police criminelle autrichienne, Franz Lang, et a souligné que la police serbe contribuerait « à faire la lumière sur ce qui dans l'enquête concerne la Serbie », selon l'agence serbe Tanjug. « Nous enquêterons jusqu'au bout » sur les éléments qui conduisent à la Serbie, a souligné M. Dacic.

D'après une enquête du quotidien Österreich, le Serbe Darko Saric, accusé d'être le « roi de la cocaïne des Balkans », aurait blanchi près de 100 millions d'euros entre 2007 et 2009 grâce à la banque autrichienne Hypo Group Alpe Adria (HGAA), nationalisée par l'Etat autrichien fin 2009 pour lui éviter la faillite.

Il aurait placé la somme sur différents comptes chez des filiales de HGAA et obtenu un crédit du même montant pour investir dans le projet immobilier

Blok 67 à Belgrade. Ensuite, il n'aurait pas remboursé ses dettes et HGAA se serait remboursé en saisissant l'argent préalablement placé chez elle.

D'après des enquêteurs interrogé par Österreich, ce montage ne peut fonctionner qu'avec une participation de responsables au sein de la banque. Saric, en fuite, a été inculpé par la justice serbe en avril pour trafic de drogue. La banque HGAA, ancienne banque publique régionale de la province de Carinthie, est au coeur de multiples scandales en Autriche, en Allemagne et dans les Balkans. Un de ses anciens directeurs, Wolfgang Kulterer, est en détention provisoire.

La justice autrichienne enquête notamment pour association de malfaiteurs, escroquerie, détournement de fonds, blanchiment d'argent et confection de faux bilans.

Le ministre de l'Intérieur serbe a précisé que l'enquête concernait aussi l'activité de la HGAA en Croatie. L'expansion hâtive de HGAA dans les Balkans dans les années 2000, marquée par de nombreuses négligences, a un coût aujourd'hui : près d'un quart des crédits qu'elle a accordés sont défaillants, pour un montant de 8,3 milliards d'euros.

Par Eric Vendin, publié le 29 août, 2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.news-banques.com/blanchiment-belgrade-et-vienne-cooperent-dans-lenquete-sur-la-banque-hgaa/012143378/>

Autriche: l'ancien chef de la banque HGAA reste en détention provisoire

L'ancien président du conseil d'administration de la banque autrichienne HGAA Wolfgang Kulterer, placé en détention provisoire le 15 août, doit rester derrière les barreaux, a annoncé lundi le parquet de Klagenfurt qui enquête contre lui notamment pour abus de confiance.

Le juge des libertés a estimé que des risques de fuite ou de destruction de preuves existent toujours. Une nouvelle audience doit avoir lieu au minimum dans un mois.

Wolfgang Kulterer, âgé de 56 ans, est soupçonné, alors qu'il présidait le CA de HGAA, d'avoir accordé des crédits de manière négligente qui auraient fait perdre des millions d'euros à la banque, dont le siège se situe à Klagenfurt, en Carinthie.

En 2008, il avait été condamné à une amende de 140.000 euros pour avoir falsifié le bilan de la banque qu'il a dirigée pendant quinze ans. L'institut est actuellement au coeur de multiples scandales en Autriche, en Allemagne et dans les Balkans. La justice autrichienne enquête notamment pour association de malfaiteurs, escroquerie, détournement de fonds, blanchiment d'argent et confection de faux bilans.

Un volet de l'affaire concerne les conditions du rachat de HGAA en 2007 par la banque publique régionale allemande BayernLB, entouré de forts soupçons de corruption au profit de

proches de l'ancien chef de la province de Carinthie, le leader d'extrême droite Jörg Haider, décédé en 2008. M. Kulterer rejette toutes les accusations et désigne comme responsable BayernLB.

Après être passée près de la banqueroute et avoir grevé lourdement le bilan de la banque bavaroise, HGAA a été nationalisée par l'Etat autrichien fin 2009, qui entend désormais restructurer l'institut, très implanté dans les Balkans.

Par Eric Vendin, publié le 31 août, 2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.news-banques.com/autriche-lancien-chef-de-la-banque-hgaa-reste-en-detention-provisoire/012143458/>

France : Des gendarmes et des policiers perquisitionnent un appartement de Saint-Avold. Un trafic local vient d'être démantelé.

Saisir le Gir de Lorraine pour des affaires « où il y a de l'argent à récupérer », est rentré dans les habitudes des magistrats et des services d'enquête.

Un travail en commun qui a débouché sur des affaires d'ampleur ces derniers mois.

20 kg d'héroïne dans le sac de sport

Ce 09 septembre 2008 est resté dans la mémoire des enquêteurs de la brigade des stuprs de Metz. Au bout d'une filature menée depuis le Luxembourg, les hommes de la Sûreté et du Gir interpellent deux hommes.

Dans un sac bleu et blanc, ils découvrent 20 kg d'héroïne prêts à être revendus sur le marché. Le mis en cause principal venait de sortir de prison. Il y est toujours aujourd'hui.

Les cambrioleurs passaient par les toits

La traque d'une bande de « monte-en-l'air » a duré plusieurs mois. Les interpellations s'étalent sur 2008 et 2009. Le Gir participe au démantèlement, avec la section de recherches et la brigade de recherches de Metz, de cette équipe passant par les toits et qui causent des dégâts dans l'ensemble du Grand Est.

Plus de cinquante vols par effraction leur sont imputés à Augny, Rettel, Marly, Talange, Etain, les Vosges et Dijon. Butin dérobé dans les bijouteries et les magasins de lunettes : 1,6 million d'euros.

Les Roumains et leurs chèques en bois

A la fin de l'année dernière, les supermarchés et les magasins d'électroménager lorrains et alsaciens sont sur le qui-vive. Une équipe fait ses emplettes avec des chèques en bois. Malgré

les mesures de sécurité et des caissières réclamant des pièces d'identité, les auteurs parviennent sans difficulté à écouler plus de 120 chèques.

La famille roumaine qui a monté ce coup a ouvert plusieurs comptes bancaires à l'aide de papiers d'identité de piètre qualité. La police judiciaire de Metz et le Gir ont interpellé trois personnes. La mère, organisatrice de l'escroquerie, est écrouée.

150 kg de produits saisis

Les cités lorraines sont un terrain privilégié pour les chasseurs de drogue. Après des mois de surveillance dans des barres d'immeuble, en Hollande, en Belgique et au Luxembourg, vingt-cinq personnes sont interpellées en mai dernier dans le cadre d'un trafic international portant sur plusieurs tonnes de produits stupéfiants.

Dans la voiture d'une mule, les agents saisissent 28 kg de cannabis. Chez un commanditaire, plus d'une centaine de kilogrammes de produits est découverte.

Coup de filet dans Fameck

Quatre-vingts fonctionnaires sont mobilisés pour une opération à Fameck. La tête du réseau a été interpellée quelques jours auparavant quand une nouvelle vague est déclenchée par la section de recherches de Metz et le Gir.

Cette fois, les lieutenants du trafiquant, les dealers et les nourrices de l'organisation sont arrêtés. Les forces de l'ordre mettent la main sur 34 kg de shit. Plusieurs milliers d'euros ont également été saisis.

L'ancien footballeur et son réseau

Après avoir raccroché les crampons à cause d'une vilaine blessure, Sofiane Koné s'est créé autour de lui une galaxie mafieuse de premier ordre, depuis son logement messin. Un réseau multiforme où la drogue, les armes et le blanchiment d'argent sont gérés par des lieutenants de confiance.

Les connexions sont étroites avec la banlieue parisienne, où le trafiquant a grandi. Fin mai, 120 policiers et gendarmes, dont des membres du GIPN, interpellent vingt et une personnes dans le quartier de Borny, à Metz. Une dizaine d'armes, certaines de guerre, sont saisies. Le marché de la drogue a été touché par l'issue de cette enquête menée par la police judiciaire, la Sûreté départementale et le Gir.

Publié le 09/08/2010

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.republicain-lorrain.fr/fr/permalien/article/3600580/Bijoux-armes-heroine-et-blanchiment-d-argent.html>